

GE_GERICHTE A/1420/2005 vom 26. Mai 2005

GE Cour de justice, 2005-05-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1420_2005

FR: GE_GERICHTE A/1420/2005 du 26 mai 2005

IT: GE_GERICHTE A/1420/2005 del 26 maggio 2005

Regeste

LP.72 et LP.64.1

Erwägungen

E. 1

Déclare recevable la plainte A/1420/2005 formée le 2 mai 2005 par M. B_____ contre l'avis de saisie dans la poursuite n° 04 xxxx56 G. Au fond :

E. 2

La rejette. Siégeant : M. Raphaël MARTIN, président ; MM. Philipp GANZONI et Olivier WEHRLI, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Cendy RENAUD Raphaël MARTIN Commise-greffière : Le président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par lettre signature aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.